

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 28 janvier 2013

Madame Joanne Boissonneault
Conseillère Relations avec le milieu et projets spéciaux
Hydro-Québec
1095, rue Saguenay
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7B7

**Objet : Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve
aquatique pour un territoire dans la région administrative de
l'Abitibi-Témiscamingue**

Question complémentaire du 28 janvier 2013 (DQ9, n° 6)

Madame,

Dans le cadre de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous soumet la question complémentaire suivante dont la réponse est attendue d'ici le **30 janvier prochain**.

Question 6

En réponse à une question de la commission à l'effet que la dérivation de la rivière Mégiscane pourrait ne pas avoir d'impact sur les lacs Mesplet, Cherrier et Saint-Cyr (DQ4.1, question 3), vous avez répondu que les données topographiques et bathymétriques n'étaient pas assez précises pour y répondre et vous avez référé la commission aux cartes 1 et 2 des renseignements généraux de 1997 (DB2). Or, si la commission interprète correctement ces deux cartes, en particulier la carte 2, à plus grande échelle, les trois lacs en question seraient à l'amont de la zone d'influence. De plus, les renseignements généraux précisent que si la dérivation entraînait une surélévation de 1,5 m du niveau maximal du lac Mégiscane, celui des autres lacs pourrait être maintenu, dont celui du lac Canusio, dans lequel se jette la rivière Saint-Cyr à environ 5 km en aval de la réserve de biodiversité projetée.

- A. Pourriez-vous clarifier la situation et, comme l'a fait le ministère des Ressources naturelles pour la cote de 332 m à la réserve de biodiversité projetée des Dunes-de-la-Rivière-Attic, avec les données que vous leur auriez transmises (DQ1.3), serait-il possible de fournir à la commission un document cartographique de la rivière Saint-Cyr, entre les lacs Saint-Cyr et Canusio, illustrant la cote de 391 m à respecter pour ces lacs (DB11) ?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission